1794 NOTRE DRAPEAU TRICOLORE

*République Française

Conformément au décret du gouvernement provisoire de la République du 25 février 1848, par lequel il adopte les trois couleurs disposées comme elles l'étaient pendant la République, le délégué du gouvernement provisoire au Département de la Police, ORDONNE à tous les chefs des monuments publics et, en leur absence, aux concierges desdits monuments, d'y arborer de suite un drapeau, de la plus grande dimension possible, portant les couleurs ainsi placées :

Bleu, rouge et blanc

De telle sorte que le bleu, tenant à la lance, le rouge soit au milieu et que le blanc flotte. Paris, le 27 février 1848 ^{1).} Le Délégué... Caussidière

*Au nom du peuple Français

Le gouvernement provisoire de la république.

Déclare que le drapeau national est le tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française ; sur ce drapeau sont écrits ces mots :

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté, Egalité, Fraternité ...

Déclaration relative au drapeau national 20-29 février 1848

*Au nom du peuple Français

Le gouvernement provisoire,

Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité national.

Considérant dès lors que la forme du drapeau national doit être fixée d'une manière invariable,

Arrête:

Le pavillon ainsi que le drapeau national sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an 2 (15 février 1794).

1) Suite à la Révolution, où le drapeau rouge est arboré, Louis-Philippe abdique le 24 février1848 ; s'en suit donc le décret du gouvernement provisoire confirmant les couleurs du drapeau français.

Extraits de : Miroir de l'Histoire N° 142 d'octobre 1961 par Jacques Bourgeat

1794 NOTRE DRAPEAU TRICOLORE

...le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité.

Ainsi, de pluviôse an 2 à la République de 1848 et jusqu'à nos jours, sauf lors de la rentrée de Louis XVIII, où il fit place au drapeau blanc surmonté d'une fleur de Lys, le drapeau français n'a pas varié et les couleurs qui le composent n'ont jamais cessé d'être disposées telles que l'avaient ordonné l'Assemblée nationale.

On ne sait donc pas pourquoi Caussidière, Délégué de la République du Département de la Police a fait imprimer et coller des affiches avec cet ordre des couleurs : *Bleu, rouge et blanc. Etait-il daltonien ou analphabète*?



Extraits de : Miroir de l'Histoire N° 142 d'octobre 1961 par Jacques Bourgeat